



Demande d'autorisation de construire



Les travaux peuvent uniquement débuter après avoir reçu un permis de construire de la part du bourgmestre.

Conformément à l'article 86 du règlement sur les bâtisses, les voies publiques et les sites.

Informations sur le/la demandeur/demanderesse

Nom :

Prénom :

Société :

Matricule :

N° TVA :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

Tél. privé :

Tél. prof. :

E-mail :

Propriétaire

identique demandeur/demanderesse

Nom :

Prénom :

Société :

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

Tél. privé :

Tél. prof. :

E-mail :

Lieu des travaux

Rue et numéro :

Code postal : L-

Localité :

Nature des travaux

Nouvelle construction (hormis celles indiquées à l'article concernant les déclarations de travaux)

Changement d'affectation d'une construction (p. ex. logement > commerce)

Modification concernant l'affectation de locaux (p. ex. grenier > chambre)

Agrandissement, exhaussement, transformation d'une construction

Modification apportée à un élément porteur

Modification, transformation de façade, telle que la création d'une nouvelle ouverture

Modification à la toiture (hormis celles indiquées à l'article concernant les déclarations de travaux)

Nouvel aménagement extérieur

Construction de puits, citerne à eau, silo à fourrage, fosse à fumier et à purin et autres éléments semblables

Installation de réservoir destiné à l'entreposage de combustible liquide et de produit chimique ou autre produit dangereux

Installation d'enseigne lumineuse, publicité ou autre élément semblable

Installation de dépôt de tout genre

Travaux de déblai ou de remblai dont la hauteur est supérieure à 0,50m

Création d'ouvrage de soutènement

Travaux d'infrastructures de viabilisation

Pose ou renouvellement de raccordement aux réseaux d'approvisionnement collectifs (eaux potables, eaux usées, eaux pluviales et autres)

Travaux de démolition d'immeuble ou partie d'immeuble d'un volume supérieur à 50m³, ainsi que pour les dépendances garage

Autres / Précisions :

Documents fournis (* 1 exemplaire papier ** 2 exemplaires papier)

Fiche de données structurantes (DS) dûment remplie *

Certificat délivré par l'Ordre des Architectes et des Ingénieurs-conseils (OAI) *

Certificat de performance énergétique y compris les calculs et les annexes *

Calcul détaillé de l'emprise au sol, de la surface construite brute et du scellement du sol du lot concerné en cas de plan d'aménagement particulier « nouveau quartier » *

Plan de plantation *

Descriptif de la configuration des éléments de construction *

Calcul sur la stabilité des structures portantes fourni par un bureau d'études ou une personne agréée *

Calcul du nombre d'emplacements de stationnement *

Calcul des espaces verts plantés *

Calcul de la surface aménageable dans les combles (min. 50% > hauteur 1,80m) *

Extrait officiel du cadastre datant de moins d'un an à l'échelle 1 : 2500 ou 1 : 1250, indiquant clairement la ou les parcelles sur lesquelles les travaux sont prévus *

Plan de mesurage datant de moins d'un an *

Levé topographique pour les terrains à forte pente *

Plan de situation à l'échelle 1 : 500 ou 1 : 250, indiquant les reculs par rapport aux limites parcellaires, les accès, les distances entre les constructions, les fenêtres constructibles, les dimensions des constructions prévues, les cotes de niveau et le contexte avoisinant **

Plan.s de construction établi.s à l'échelle 1 : 100 ou 1 : 50. D'autres échelles sont possibles, à titre exceptionnel **

Plan « enquête publique » comportant l'implantation, les aménagements extérieurs et les vues en élévation des façades, ne comportant aucune information à caractère personnel, établi à l'échelle 1 : 100 ou 1 : 50. D'autres échelles sont possibles, à titre exceptionnel *

Demande d'avis « CGDIS » (voir formulaire pour plus d'informations)

Autres (facultatif pour une meilleure compréhension) * :

Un permis de construire ne dispense nullement le/la demandeur/demanderesse de se conformer aux prescriptions réglementaires en vigueur. Le/la maître.sse d'ouvrage doit scrupuleusement respecter les dispositions du règlement sur les bâtisses, du plan d'aménagement général, du plan d'aménagement particulier et de toutes autres dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Le/la demandeur/demanderesse déclare avoir lu, accepté et être en connaissance des différentes prescriptions réglementaires en vigueur au niveau communal et s'engage à scrupuleusement les respecter.

Mention « lu et accepté », date et signature du/de la demandeur.euse :

Lieu & date :

Signature

Le présent formulaire est à envoyer à Commune de Steinfort - B.P. 42 - L-8401 STEINFORT.

Les informations recueillies dans le présent formulaire sont nécessaires dans le cadre de votre demande de « Demande d'autorisation de construire ». Ces informations à caractère personnel feront l'objet d'un traitement informatisé qui est nécessaire pour le traitement de votre demande. Le seul destinataire des informations est la Commune de Steinfort. Elles sont enregistrées dans notre système informatique pendant la durée nécessaire à l'accomplissement des finalités mentionnées ou si longtemps que la législation nous oblige de les garder.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, vous avez le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel détenues sur vous, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à vos données. Vous avez le droit de vous opposer au traitement de vos données, le droit de déréférencement de vos données et le droit de contester une décision prise sur base de processus automatisés. De plus, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de la protection des données (CNPD) si vous estimez que le traitement de vos données n'est pas conforme à la loi.

Pour exercer l'un de vos droits, ou retirer votre consentement au traitement de vos données, vous pouvez vous adresser par courriel au délégué à la protection des données de la Commune de Steinfort: dpo@steinfort.lu, ou par courrier recommandé à:

DPO - Commune de Steinfort 4, Square Patton L-8443 Steinfort

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées dans le cadre du traitement de votre demande « Demande d'autorisation de construire ».